Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260303-202603014AAA-DE

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 3 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 0
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Eric, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, M. ADAM Mickaël, Mme CHATELET Marie-Laure,
Absent	
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	10/02/2026

2026 03 014 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Mini-camps été 2026

Monsieur Philippe RAIPIN informe l'assemblée de l'organisation, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Ouen-des-Alleux, d'un mini-camp de 5 jours et 4 nuits durant les vacances d'été 2026.

Ce séjour se déroulera du 6 au 10 juillet 2026 au camping municipal de Saint-Suliac (classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France ») et comprendra entre autres deux activités nautiques en mer.

Le mini-camp sera encadré par deux animateurs et accueillera un maximum de 12 enfants.

Le coût de fonctionnement restant à la charge de la commune, hors frais d'encadrement, s'élève à 2 034 €, identique à l'année précédente.

Afin de permettre l'ouverture des inscriptions, il convient de fixer les participations familiales.
Monsieur Philippe RAIPIN propose de reconduire la grille tarifaire appliquée en 2025, selon le quotient familial (QF), comme suit :

- **Familles domiciliées à Saint-Ouen-des-Alleux**

QF	**0–800**	**801–1000**	**1001–1200**	**1201–1500**	**1501–2000**	**2001 et +**
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Mini-camp	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €	80 €

- **Familles extérieures à Saint-Ouen-des-Alleux**

QF	**0–1000**	**1001–1200**	**1201–1500**	**1501–2000**	**2001 et +**
	T1	T2	T3	T4	T5
Mini-camp	65 €	70 €	75 €	80 €	85 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260303-202603014AAA-DE

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE la grille tarifaire telle que proposée,**
- **CONFIRME la priorité des inscriptions aux enfants fréquentant régulièrement l'ALSH de Saint-Ouen-des-Alleux.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 05/03/2026
Le Maire Pierre THOMAS

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.